

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHAMPGENETEU

Nombre de membres :

- . Afférents au Conseil Municipal : 15
- . En exercice : 14
- . Qui ont pris part à la délibération : 13

Séance du 8 décembre 2016

Date de la convocation :
02/12/2016

L'an deux mil seize, le huit décembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur CHEMINEAU Daniel, Maire.

Présents : MM. CHEMINEAU Daniel, GRINGOIRE Gaël, Mme BOUCHER Marlène, M. CORMIER Sébastien, Mme BAUDIN THÉBAULT Yvette, M. GALAND Jean Louis, Mmes GAUDIN Edith, GESLAIN Claudiane, MONGUILLON Chantal, MM. ROMMÉ Cédric, ROULOIS Michel, Mme SOUTIF Aude, M. TESSIER Jérôme.

Date d'affichage :

15 DEC. 2016

Excusée : Mme TRIDON TURMEAU Jeanne

M. CORMIER Sébastien a été élu secrétaire de séance.

OBJET 2016-069 : Pétition maintien de la présence postale

Le contrat tripartite de présence postale territoriale pour 2017-2020 est en cours de discussion entre l'Etat, la Poste et l'Association des Maires de France.

Le Collectif Poste CONVERGENCE DES SERVICE PSUBLICS lance un appel pour défendre et développer le service public de la poste et propose aux conseils municipaux de délibérer pour approuver cet appel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité soutien cet appel pour :

1. Refuser le contrat de présence postale pour 2017-2019 tel qu'il est et en élaborer un autre tourné vers l'emploi, le développement des services publics, la démocratie, notamment l'accord préalable du maire et du conseil municipal avant toute fermeture.
2. Se battre partout, pied à pied, pour empêcher toute fermeture d'un bureau de poste.
Objectif : zéro fermeture de bureau de poste !
3. Demander que les CDPPT (Commissions Départementales de Présence Postale et Territoriale) soient élargies aux associations d'usagers et organisations syndicales représentatives du personnel et qu'elles soient consultées sur l'ensemble des évolutions en cours au sein du réseau postal local ou sur les réorganisations de services qui impactent les conditions de travail et le service rendu aux usagers.
4. Agir pour augmenter sensiblement les ressources du fonds de péréquation en faveur du maintien et de la rénovation des bureaux de postes
5. Agir pour maintenir et renforcer le maillage des services publics. Dans les territoires suburbains et ruraux, agir pour leur réimplantation avec une gestion démocratique et participative associant directions, usagers, élus et représentants des personnels tout en les dotant de moyens financiers et en personnels publics suffisants pour assurer l'entièreté de leurs missions ce qui implique un plan de création d'emplois et de formation.

Fait et délibéré les jours, mois et an dits.
Pour extrait conforme.

Le Maire,



Daniel CHEMINEAU



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215300534-20161208-D2016-069-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2016

Affichage : 15/12/2016